

# **Appel à candidature en vue de conclure une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et confiseries**

## **Avis d'appel public à la concurrence**

Département de publication : 13

Services

*Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville d'Aix-en-Provence.  
Correspondant : Mme Bailleau-Ranchin (ou Mme Devismes), direction lecture publique, patrimoine écrit et archives, Bibliothèque Méjanès Service Finances et administration générale 8-10 Rue des Allumettes 13098 Aix-en-Provence Cedex 2  
2 tél. : 04-42-91-98-22 ou 04 42 91 96 32 courriel : bailleaus@mairie-aixenprovence.fr ou devismesa@mairie-aixenprovence.fr  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

*Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur* : Services généraux des administrations publiques, collectivité territoriale.

**Objet du marché** : **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et confiseries par convention.**

*Lieu d'exécution* : Bibliothèque Méjanès 8-10, Rue des Allumettes, 13098 Aix en Provence et Ancien centre aixois des archives départementales 25 Allée de Philadelphie 13100 Aix-en-Provence

### *Caractéristiques principales* :

La Ville d'Aix-en-Provence, lance une consultation pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et confiseries par convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public en application de l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Il s'agira d'un contrat précaire, ne conférant à l'exploitant aucun droit réel.

La durée de la convention d'occupation est d'une période initiale d'un an à compter de la date de début d'exploitation. Elle est reconductible 3 fois par reconduction tacite. La dernière année ira jusqu'au terme du 31/12/2023 (soit un peu plus d'un an pour la dernière période)

Redevance : Le prix de la redevance est établi comme suit :

- Une part fixe qui pourra être modifiée à la marge chaque année selon la délibération cadre votée par le Conseil municipal et fixant les tarifs applicables

Le montant applicable à la date de la consultation est de 360 € par an et par distributeur.

- Une part variable en pourcentage du chiffre d'affaires annuel TTC de chaque distributeur

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :*

La convention comprend l'installation de 4 distributeurs à la Bibliothèque Méjanès (2 boissons chaudes, un boissons froides et un confiseries) et 1 distributeur de boissons chaudes à l'Ancien centre aixois des archives départementales

Date prévisionnelle de début de l'occupation du domaine public : Entre le 15 et le 30/10/2019 pour l'installation à la bibliothèque Méjanès et le 2 janvier 2020 pour l'installation à l'Ancien centre aixois des archives départementales

*Cautionnement et garanties exigés : non*

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :*

La redevance fixe sera payable au Trésorier Principal Aix Municipale par virement bancaire. Cette redevance sera payée annuellement à terme échu dans le trimestre qui suit chaque date anniversaire

En raison du caractère «intuitu personae», de l'autorisation d'occupation du domaine public, les groupements d'entreprises ou les sous-traitants ne seront pas acceptés.

*Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.*

*Unité monétaire utilisée : l'euro.*

*Conditions de participation :*

*Critères de sélection des candidatures :*

Conformément au règlement de la consultation :

Le choix de l'attributaire se fera selon les critères suivants, non hiérarchisés :

- Pourcentage applicable au chiffres d'affaires annuel TTC de chaque distributeur
- Tarifs pour les usagers et tarifs réduits
- Qualité des produits proposés
- Types d'appareils et modalités d'exploitation

La Ville se réserve le droit de négocier avec les candidats sur l'ensemble des éléments proposés.

*Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :* normes relatives à l'hygiène des aliments et à la sécurité des installations

*Date limite de réception des candidatures :*

Les candidats devront remettre leur offre **avant le Vendredi 28/06/2019 à 12h00.**

Le pli sera cacheté et devra comporter les mentions suivantes :

Offre pour : "Appel à Candidature AOT Distributeurs NE PAS OUVRIR"

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse

ci-après :

Si dépôt sur place :

VILLE D'AIX EN PROVENCE  
Direction lecture publique, patrimoine écrit et archives  
Bibliothèque Méjanès  
Service finances et administration générale  
8-10 Rue des Allumettes  
13098 Aix-en-Provence cedex 2

Horaires de l'accueil :

Du mardi au vendredi 10h - 16h  
Service Finances et administration générale  
Après de Mme Stéphanie Bailleau-Ranchin ou Mme Alexandra Devismes  
ou auprès du secrétariat de direction  
M. Damien Jesne

Si envoi postal :

VILLE D'AIX EN PROVENCE  
Direction lecture publique, patrimoine écrit et archives  
Bibliothèque Méjanes  
Service finances et administration générale  
8-10 Rue des Allumettes  
13098 Aix-en-Provence cedex 2

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 19AOTDISTRIBUTEURS*

*Renseignements complémentaires : sélection des candidats à l'occupation du domaine public*

Composition du dossier :

Le dossier transmis par les candidats comprendra notamment les éléments suivants permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat e la qualité de l'offre proposée :

- Une présentation de l'entreprise et de ses moyens, ainsi que le chiffre d'affaires des trois dernières années, et les principales références du candidat au cours des trois dernières années

- L'annexe financière à compléter comprenant :

. La proposition de part variable de la redevance d'occupation, correspondant au pourcentage applicable au chiffre d'affaires annuel TTC

. Les tarifs aux usagers (prix public), et un tarif réduit pour les agents et les partenaires associatifs présents sur le site

. Le détail des produits proposés par type de distributeur

- Une note technique qui détaillera :

. Les produits mis en vente dans les distributeurs, (origine et qualité des produits, part de produits biologiques ou issus du commerce équitable, produits de nature à garantir l'équilibre nutritionnel des usagers...),

. Les types d'appareils (caractéristiques techniques et photos, systèmes de paiement, caractéristiques des gobelets pour les boissons chaudes, ergonomie, facilité d'utilisation, modalités d'utilisation du tarif réduit)

. Les modalités d'organisation pour assurer l'approvisionnement et la maintenance des appareils (délai d'intervention, périodicité...), les mesures concernant l'environnement (gestion des déchets,...)

Le candidat joindra les certifications des appareils, marquage CE, normes ISO.

Il devra justifier que les appareils de denrées alimentaires répondent aux normes concernant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur.

*Autres informations complémentaires :*

Les candidats ont la possibilité de visiter les lieux d'installation avant de présenter leur offre, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres soit le 18/06/2019 (modalités selon règlement de consultation)

*Modalités de retrait du cahier des charges :*

**La demande d'envoi du dossier de consultation se fera exclusivement par mail à : [bailleaus@mairie-aixenprovence.fr](mailto:bailleaus@mairie-aixenprovence.fr) et [devismesa@mairie-aixenprovence.fr](mailto:devismesa@mairie-aixenprovence.fr).**

**Le candidat devra accuser réception du mail.**

La ville d'Aix-en-Provence attire l'attention du candidat sur le fait qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse e-mail indiquée sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur économique ne pourra se prévaloir à l'encontre de la ville d'Aix-en-Provence d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant.

Le caractère opérant d'une adresse électronique est constitué de 3 conditions cumulatives :

- une adresse électronique correctement saisie lors de l'identification sur le profil acheteur,
- la consultation de la boîte de réception afférente à l'adresse électroniques est effectuée par une ou plusieurs personnes physiques diligentes et faisant partie de l'organisation de l'opérateur économique,
- la boîte de réception afférente à l'adresse électronique est quotidiennement consultée.